

PAUVRE DE NOUS ! LA PAUVRETÉ ENTRE EXCLUSION, PRIVATION ET DÉPOSSESSION

PATRICK DIEUAIDE

LABORATOIRE ICEE, UNIVERSITE SORBONNE NOUVELLE – PARIS 3

patrick.dieuaide@sorbonne-nouvelle.fr

Citation: Dieuaide, Patrick (2024) “Pauvre de nous ! La pauvreté entre exclusion, privation et dépossession”, in Sylvie Chraïbi et Michele Pordeus Ribeiro (éds.) *Dire la pauvreté : situer, signifier, imaginer, mediAzioni* 40: A47-A60, 10.6092/issn.1974-4382/19259, ISSN 1974-4382.

Abstract: This article takes a multidisciplinary approach, highlighting the diversity of approaches to the phenomenon of poverty. A first review discusses the interest and limits of approaches to poverty based on the figure of the marginalized, with a focus on income thresholds. A second group of studies takes a closer look at the living conditions of people in precarious situations, emphasizing the importance of the notions of “reste à vivre” and “permanent social insecurity”. A third, and more recent, reading emphasizes the emergence in the Anthropocene era of a new form of poverty, based on the notion of vulnerability and symbolized by the figure of the “migrant” or “climate refugee”.

Keywords: poverty lines; precariousness; exclusion; vulnerability.

Introduction

En 2019, la Banque mondiale chiffrait à 730 millions le nombre de personnes vivant avec moins de 1,90 \$ par jour. Elle estimait par ailleurs à 115 millions le nombre de pauvres supplémentaires, victimes de la pandémie de Covid-19. Elle évalue enfin à 132 millions le nombre de personnes qui basculeront dans l'extrême pauvreté si le changement climatique n'était pas maîtrisé à l'horizon 2030 (Chiffres, Banque mondiale 2020). Pour la Banque mondiale, ces dernières évolutions, les pires enregistrées depuis 25 ans, représentent l'équivalent de trois à cinq ans d'efforts de lutte contre la pauvreté, alors que l'extrême pauvreté n'avait cessé de reculer durant toute cette période (*ibid.*).

Partout dans le monde, aux États-Unis, en Europe, mais surtout en Afrique subsaharienne et en Asie du sud-est, la recrudescence de la pauvreté est manifeste. La pauvreté suit la pandémie de Covid-19 et frappe au passage les plus vulnérables. Mais la pauvreté est aussi intimement liée à la dégradation des écosystèmes, qu'il s'agisse de l'appauvrissement des sols, de la désertification des mers, du changement climatique, autant de phénomènes qui, à moyen-long terme, affectent durablement les conditions de vie des populations.

Le fait remarquable de ce portrait « début de siècle » est un certain découplage de la pauvreté des conditions économiques de production et de répartition des richesses. Certes, la quantification impose une certaine représentation de la pauvreté. Le seuil de pauvreté absolue fixé à 1,9 \$/jour par la Banque mondiale n'empêche pas d'être pauvre en Europe avec un revenu inférieur à 60 % du revenu médian. La pauvreté est une notion relative et sa définition relève d'une pure convention. Mais, désormais, on peut être pauvre tout en occupant un emploi, comme c'est le cas pour de nombreux parents célibataires et de travailleurs précaires, mais aussi de travailleurs indépendants et de petites entreprises. La pauvreté n'est pas non plus réductible à une question de niveau de revenu ou de privation matérielle : selon la qualité du milieu de vie ou des écosystèmes, on peut être « pauvre » et relativement « bien portant » dans une région où l'empreinte écologique est faible et « riche et malade » dans une région polluée où le PIB/habitant est élevé.

Depuis le phénomène de « travailleur pauvre » ou de « nouvelle pauvreté », observé dans les années 1980 dans la plupart des pays industrialisés, la perception sociale de la pauvreté et les mécanismes d'exclusion ont encore évolué avec les effets combinés des crises systémiques à répétition (crise financière de 2008, pandémie, nouveau régime climatique).

Ce constat invite à mettre en perspective quelques-uns des principaux enseignements des études sur l'évolution récente de la pauvreté. Dans une démarche pluridisciplinaire, l'article propose de distinguer trois principales figures ou grilles de lecture du phénomène de pauvreté.

Une première lecture accorde une attention toute particulière à la figure de l'« exclu », laquelle est identifiée à partir d'une approche de la pauvreté fondée sur la notion de seuil (partie 1). Une seconde lecture insiste plus particulièrement sur les approches de la pauvreté en termes d'insécurité sociale permanente ou de privation et dont le « précaire » est la figure-type (partie 2). Une dernière lecture élargit la problématique en s'interrogeant sur l'émergence d'une nouvelle forme

de pauvreté incarnée dans les figures du « réfugié climatique » et/ou du « migrant », vulnérable et dépossédé de tout. Il s'agira de questionner ces nouvelles figures de la pauvreté à l'ère du nouveau régime climatique (partie 3).

1. La pauvreté en chiffres. Pertinence d'une lecture en termes de seuil

Si le taux de pauvreté n'a cessé de diminuer dans le monde entre 2001 et 2018, de 26 % à 11 %, on observe par ailleurs un ralentissement du taux de croissance des travailleurs pauvres depuis 2016 ; les chiffres montrent également qu'il y a autant de pauvres que de travailleurs pauvres dans les catégories de la population à bas revenu (< 1,90 dollars par jour ou *lower income*) et à moyen revenu (> 3,20 dollars par jour ou *lower middle income*). En d'autres termes, la pauvreté ne disparaît pas quand on occupe un emploi ; de même, une amélioration des revenus n'est pas un gage de diminution de la pauvreté (chiffres ILO 2019).

Dominante en Afrique (continent qui regroupe 70 % de la population pauvre dans le monde), la pauvreté est synonyme de complet dénuement en référence à la notion de « pauvreté extrême » ou « absolue » considérée comme telle en-deçà du seuil d'1,90 \$ /jour par la Banque mondiale. Cette notion est directement inspirée de celle proposée par Rowntree (1901) au début du 20^e siècle et qu'il définit comme le niveau de revenu en dessous duquel le minimum vital pour vivre n'est pas assuré (1 800 calories par jour selon les normes de l'OMS). Cette approche physiologique, complétée dans les années 1960 par une liste de besoins essentiels non alimentaires (éducation, habitat, logement principalement), a servi de base de calcul à la Banque mondiale et aussi à la définition de seuils nationaux de pauvreté absolue.

Mais il faut préciser que, dans les pays du Nord, aux États-Unis ou en Europe, où le terme de « pauvreté absolue » continue d'être employé, les besoins essentiels vont bien au-delà du seuil de 1,90 \$ par jour ou des 1 800 calories nécessaires pour (sur)vivre. Dans ces pays dits avancés, la notion de pauvreté ne recouvre pas le même sens. Celle-ci renvoie plutôt à un état de manque ou de privations au regard d'une liste de biens et services définissant un standard de vie. Ainsi, au sein de l'Union européenne, parmi une liste de treize items, les trois principales privations déclarées par plus d'un tiers des personnes interrogées dans les enquêtes Eurostat sont : « ne pas pouvoir faire face à des dépenses inattendues », « ne pas pouvoir s'offrir une semaine de vacances en dehors de son domicile » et « ne pas pouvoir remplacer des meubles hors d'usage » (Eurostat 2019).

La pauvreté absolue est donc une notion toute relative car empreinte de déterminismes de toutes formes (formes économique, sociale, culturelle). Cette hétérogénéité de sens signifie qu'une personne pauvre en Europe ne sait pas combien elle est riche ici, mais pauvre là-bas ! Ainsi, en 2016, le taux de privation de la population de l'Europe du Nord et de l'Ouest est inférieur de moitié à celui de l'Europe du Sud et de l'Est (respectivement 10,7 % et 21,3 %). En retour, l'Europe du Sud et de l'Est rassemble près des deux tiers des Européens en situation de privations sociales et matérielles alors qu'elle concentre moins de la moitié de la population de l'Union européenne. Il en va de même de la

pauvreté monétaire. Avec un seuil de pauvreté fixé à 60 % du revenu médian en Europe (50 % au Canada par exemple), est pauvre en France celui qui dispose de moins de 12 370 euros par an, soit quatre fois plus que le revenu médian en Roumanie et 25 % de moins que le revenu médian au Luxembourg. Au total, une personne sur six est menacée de pauvreté monétaire au sein de l'Union européenne (Eurostat 2019).

L'approche de la pauvreté en termes de seuil focalise ainsi l'analyse sur l'insuffisance de ressources, réelle ou monétaire, que les personnes vivent en Afrique ou ailleurs. Cette vision, largement dominante dans les années 1980 et 1990, place sur un même plan d'analyse la très grande pauvreté, synonyme de dénuement, et une forme de pauvreté plus subjective liée au sentiment d'exclusion, de « disqualification sociale » (Paugam 2009) ou encore de « désaffiliation sociale » (Castel 1991), caractéristique des pays avancés. Dans les deux cas, la pauvreté est ramenée à un seul et même problème, celui d'une mauvaise répartition des richesses, qu'elle soit appréhendée à l'échelle globale des rapports Nord-Sud ou au niveau microéconomique du destin des personnes. Qu'elle soit victime du marché et/ou de ses imperfections (Dercon 2004) ou de mauvaises politiques publiques, la population pauvre est toujours considérée comme des personnes en marge, dont le niveau de vie est inférieur au seuil calculé par rapport à un état idéal de fonctionnement du système économique. En termes simples, les pauvres sont des personnes qui pourraient (ou auraient pu) être bien (mieux) intégrées, mais qui ont basculé dans la marginalité en raison d'un manque d'incitations ou d'une croissance économique insuffisante. Il en va des « nouveaux pauvres » en France, ainsi dénommés dans les années 90, tels les exploitants agricoles, les ouvriers peu ou pas qualifiés, certaines catégories de travailleurs indépendants, une frange des retraités, les femmes seules avec enfants (Déchaux 1990). L'inactivité et le chômage sont les deux principales causes de cette nouvelle pauvreté, même si de nombreuses autres causes peuvent être mentionnées (endettement, perte de logement, accès restreint aux aides de l'État).

Cette approche a pu légitimer le recours à des politiques publiques comme moyens de lutte contre le risque d'exclusion, le RMI en France ou les plans d'aide conditionnelle de la Banque mondiale. Ce faisant, la reconnaissance et la mesure de ce risque par les pouvoirs publics (comme probabilité d'entrer dans la pauvreté) revient à considérer la figure du pauvre comme un problème public et à rabattre la question de l'exclusion sur un problème de retour à l'emploi et aux droits et protections sociales qui lui sont liées. Certains sont allés plus loin dans l'analyse en considérant la pauvreté comme le produit d'arbitrages politiques et de configurations socio-économiques variées propres à chaque régime d'État social (libéral, conservateur, social-démocrate), autrement dit propres à « un choix de société » (Lefèvre *et al.* 2011 : 15).

Il convient de noter à ce stade de l'analyse une forme de parenté de cette approche en termes de seuil (fixé à 60 %) avec celle développée par A. Sen, lequel considère la pauvreté comme une privation de « capacités » (dans Drèze et Sen 1995). Pour A. Sen, la pauvreté n'est pas directement liée aux montants de ressources disponibles réelles ou monétaires, mais à l'incapacité des individus d'en faire usage. Dans cette perspective, la pauvreté d'une personne se mesure à

l'aune des choix de vie qu'elle se donne et des moyens dont elle dispose en propre pour les atteindre. La pauvreté est donc un problème d'autonomie et de conversion des ressources, faute pour la personne d'être suffisamment dotée en capital physique, en capital humain et/ou en capital social pour agir et atteindre les buts qu'elle s'est fixés. A. Sen, père de l'Indice de Développement Humain, n'est donc pas totalement étranger à une approche de la pauvreté en termes de seuil.

Quoi qu'il en soit, il découle des politiques publiques qu'elles ne se limitent pas à la prise en compte de la pauvreté monétaire (en référence au niveau de vie) ou non monétaire (en référence aux conditions de vie) des personnes pauvres. L'approche de la pauvreté chez A. Sen élargit la perspective en amenant les institutions et les gouvernements à porter une attention à la diversité des facteurs qui *a priori* entravent la capacité des individus de choisir librement parmi l'ensemble des actions qu'ils souhaitent entreprendre et des opportunités qui s'offrent à eux. Cependant, toutes les capacités des individus ne se valent pas et toutes ne sont pas directement observables (Bénicourt 2007) ; de même, la réduction des inégalités de capacités peut engendrer de nombreux autres problèmes, comme des problèmes d'équité ou des conflits d'intérêt entre diverses catégories de population (Dubois 2009). Ces limites mettent en doute le caractère opérationnel de l'approche développée par A. Sen, même si celle-ci a permis de jeter un regard nouveau sur la pauvreté à travers principalement la construction par le PNUD, Programme des Nations Unies pour le Développement, d'indicateurs de développement humain (l'IDH, indice de développement humain, qui prend en compte, aux côtés du revenu par habitant, l'espérance de vie, l'accès à l'éducation et des conditions de vie décentes) ou de pauvreté humaine (l'IPH, indice de pauvreté humaine, qui est une mesure composite d'un certain nombre de carences en ressources non monétaires – eau, calories, type d'alimentation, instruction, etc. – jugées indispensables à tous pour disposer de capacités humaines de base). Ces indicateurs n'éliminent pas totalement l'idée de seuil. Dans les pays en développement, l'importance accordée aux évaluations chiffrées explique que les politiques publiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion mises en œuvre diffèrent de degré et non de nature avec celles mises en œuvre dans les pays avancés (cf. Dubois *ibid.*).

2. De la notion de « reste à vivre » à la pauvreté vécue comme un « état d'insécurité permanent »

Depuis la crise 2008, la pauvreté est moins un « stigmat » ou une assignation à un système public de soins et d'aides sociales (Simmel 2011) qu'une condition sociale d'existence inscrite dans une zone grise entre emploi et non emploi. Dans cet espace, la pauvreté n'est plus une question de positionnement en-deçà ou au-delà d'un seuil mais l'expression d'un état d'insécurité permanent, un ressenti touchant de larges pans de la population qui s'étend bien au-delà des personnes prises en charge au titre de l'assistance. Le sentiment d'être pauvre touche non seulement les chômeurs, les précaires et les retraités, mais aussi les ouvriers et les employés en CDI, payés au Smic. En d'autres termes, la pauvreté vécue ou

subjective devient une figure dominante sans pour autant que les indicateurs de mesure traditionnels de la pauvreté ne révèlent pleinement la réalité du phénomène.

Un cas exemplaire révélant l'ampleur de cet état d'insécurité permanente est le mouvement social des « gilets jaunes » déclenché en France en 2018 par toute une frange de ménages au revenu modeste et qui se plaignaient d'une baisse continue de leur niveau de vie alors que l'Insee enregistrait à l'inverse une hausse du pouvoir d'achat des revenus depuis la crise de 2008.

Toute proportion gardée, cette forme de pauvreté, longtemps restée invisible socialement, n'est pas sans rappeler celle des années 1960 où les personnes pauvres, reléguées aux marges de la société, vivaient une situation qui leur paraissait insurmontable, sans perspective d'améliorations de leurs conditions de vie (Déchaux 1990). Dans le cas des gilets jaunes, le facteur déclencheur de ce ressenti tient dans la part de plus en plus importante des dépenses « pré-engagées » ou dépenses « contraintes » dont le montant, venant en soustraction des revenus des ménages, permet de déterminer la part discrétionnaire du revenu ou « reste à vivre » (Martinache 2019).

L'Insee définit les dépenses contraintes comme l'« ensemble des dépenses des ménages réalisées dans le cadre d'un contrat difficilement renégociable à court terme » (Insee, Définitions)¹. L'Insee distingue sept grands postes :

- Les dépenses liées au logement (loyers, charges, factures d'électricité, gaz et eau) ;
- Les remboursements de crédits immobiliers ;
- Les services de télécommunications (Internet, téléphonie, etc.) ;
- Les frais de cantine scolaire ;
- Les services de télévision (redevance télévisuelle, chaînes payantes) ;
- Les assurances santé ;
- Les autres assurances et frais financiers.

Dans l'enquête Budget Famille, ces dépenses représentaient 30 % du revenu disponible en 2011 contre 12,5 % en 1960 (Martinache 2019). Mais cette liste de dépenses n'est pas la seule disponible. On peut également se reporter à celle établie par les centres communaux d'action sociale (CCAS) qui intègre plus largement les transports, les frais de scolarité, les frais de garde d'enfants et les pensions alimentaires. Ainsi, pour les ménages pauvres, bénéficiaires des aides des CCAS, le solde disponible ou reste à vivre s'élevait en 2016 à 114 euros (*ibid.*). Plus largement, et pour se limiter à quelques ordres de grandeur, les dépenses pré-engagées représentent 61 % en moyenne du revenu disponible des « pauvres » (au seuil de 60 % du revenu médian) contre 24 % pour les « aisés » (troisième quartile de la distribution des revenus). Plus saisissant encore, le taux de pauvreté de 14,3 % de la population totale en France passe à 22,8 % sans les dépenses contraintes (au sens de l'Insee) et à 27 % si l'on enlève les dépenses alimentaires.

Nous sommes ici devant une forme singulière de pauvreté monétaire qui traduit l'existence d'un « halo de pauvreté » et qui se manifeste dans le même

¹ Disponible sur : <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1358> (consulté le 15 février 2023).

temps dans une distribution de revenu fortement inégalitaire. Pauvreté et inégalité de revenu vont le plus souvent de pair en raison d'un modèle social français fortement redistributif et d'un système fiscal faiblement progressif voire régressif. L'une et l'autre se conjuguent dans une dynamique combinant une dualisation croissante du marché du travail, entre qualifiés et non qualifiés, une multiplication des formes atypiques d'emploi (CDD, intérim, etc.) et une financiarisation de plus en plus prononcée des gains monétaires tirés de placements (actions, obligations, Sicav...) de la part de personnes situées dans le haut de l'échelle des revenus.

L'approche par les dépenses contraintes met ainsi en évidence une pauvreté cachée, hétérogène et persistante, que la notion de pouvoir d'achat, souvent débattue au regard de l'inflation, ne permet pas d'appréhender en toute clarté. Cette pauvreté cachée fait référence implicitement à l'existence d'un mode de vie décent ou socialement acceptable auquel certaines catégories de personnes pourraient accéder si les pouvoirs publics décidaient, par exemple, d'intégrer le montant (de certaines) de ces dépenses contraintes dans le calcul des minimas sociaux.

L'approche par les dépenses contraintes pourrait être une manière détournée et pragmatique de reconnaître dans certaines privations, comme par exemple le besoin de s'informer ou de communiquer, le fondement de capacités fondamentales ou de base. Le nombre et la nature de ces capacités pourraient différer de la liste établie par M. Nussbaum (2012), laquelle propose de les identifier sur la base d'un critère simple, celui de recherche du bien-être. Ainsi distingue-t-elle dix capacités « centrales » (Nussbaum) : la vie, la santé du corps, l'intégrité du corps, les sens (l'imagination et la pensée), les émotions, la raison pratique, l'affiliation, les autres espèces (animaux, plantes et nature), le jeu, le contrôle sur son environnement. Toutefois, si les pouvoirs publics peuvent se donner pour tâche de garantir aux individus un certain pouvoir d'agir ou une certaine liberté d'action, la question reste de savoir sur quel critère peut-on définir la liste de ces capacités qualifiées par M. Nussbaum de « droits prépolitiques » (Nussbaum 2012, cité par Brugère 2013 : 8). Il y a là une dimension normative qui appelle un débat et une délibération collective sur ce que l'on entend par mode de vie décent ou socialement acceptable.

Quoi qu'il en soit, les difficultés politiques manifestes pour opérationnaliser la problématique des capacités ne devraient pas être un prétexte pour argumenter en faveur de la mise en œuvre de politiques d'incitation financière cherchant à valoriser le travail plutôt que l'assistance. En France, le dernier rapport de la Cour des comptes (2022) montre en effet que le revenu de solidarité active (RSA) mis en place en 2009 n'a que très peu d'effets sur ses bénéficiaires en termes de retour à l'emploi. En dépit d'une revalorisation sensible de la prime d'activité et d'une stagnation des prestations sociales versées aux ménages sans emploi (France Stratégie, 2019), le taux de retour à l'emploi est deux fois inférieur aux autres demandeurs d'emploi, et 36 % des allocataires sont encore sans emploi au bout de cinq ans. Pour la Cour des comptes, c'est le mécanisme d'incitation qui doit être revu et corrigé, notamment au niveau de l'accompagnement des personnes.

Pour F.-X. Merrien, l'explication de cet échec doit être recherchée ailleurs. La raison du maintien hors emploi de ces personnes ne saurait être le résultat d'un choix rationnel fondé sur un arbitrage travail-loisirs. La situation de pauvreté de ces bénéficiaires tient dans le fait qu'une grande partie d'entre eux n'est pas apte à l'emploi, « soit en raison de leur état de santé, d'une socialisation faible, de qualifications insuffisantes ou d'une offre d'emploi réduite » (Merrien 2022). Le profil des bénéficiaires couvre en effet un large spectre, oscillant entre des personnes très éloignées de l'emploi lourdement handicapées, connaissant des problèmes divers de santé physique ou mentale, mais aussi de logement ou d'alimentation, d'autres moins vulnérables mais précaires, alternant RSA, chômage et emplois courts au gré de la conjoncture économique, d'autres encore prêts à travailler mais ne disposant pas de ressources suffisantes pour se déplacer (problème de véhicule) ou se libérer de charges familiales (frais de garde d'enfant). Cette diversité de profils suggère par ailleurs que l'état de pauvreté peut durer tout le long du cycle de vie et même se transmettre de génération en génération.

En d'autres termes, il semble qu'en France et dans les pays avancés tout au moins, la pauvreté comme « état d'insécurité permanent » recouvre des situations très disparates, soulevant une difficulté majeure pour les gouvernements en matière d'orientation et de ciblage des politiques publiques. Entre l'objectif d'un retour à l'emploi, trop ambitieux ou inadéquat pour certaines franges de la population dépourvues de ressources et enfermées durablement dans une trappe à pauvreté, et des personnes en emploi qui aspirent à de meilleures conditions de vie, la question se pose de savoir où doit passer le curseur entre une politique d'incitations financières et de revalorisation du travail et une politique de revenu, d'aides sociales et de services publics de soutien aux plus démunis. Dans les faits, il s'agirait moins d'opposer ces politiques que de les rapporter à des moments critiques précis (licenciement, divorce, etc.), repérés dans des trajectoires des individus, et d'en percevoir les effets à court, moyen et long terme. Une approche longitudinale de la pauvreté permettrait de mieux ajuster les politiques publiques aux caractéristiques individuelles des populations concernées et au contexte économique et social (Gazier et Pollack 2009).

3. La pauvreté à l'heure de la pandémie et du nouveau régime climatique : tous vulnérables ?

Depuis la création du GIEC en 1998, on ne compte plus les rapports alarmistes dénonçant les conséquences à moyen et long terme d'une augmentation de la température à la surface du globe, au Nord comme au Sud : vagues de chaleur, événements extrêmes, fonte de la calotte glaciaire et retrait des glaciers, montée du niveau de la mer, fonte du pergélisol, changements au niveau de la pluviosité et intensité des pluies, déplacement des périodes de végétation, etc. La liste est loin d'être close.

Face au changement climatique, considéré par les gouvernements et les diverses institutions internationales (ONU, OCDE, Banque mondiale) comme

irréversible, un large consensus existe pour reconnaître la nécessité de mettre en place des programmes ambitieux de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Il est devenu impératif de parvenir par des mesures budgétaires, fiscales, législatives, réglementaires, à changer les comportements de consommation mais aussi les manières de produire, d'échanger et de se déplacer. Mais c'est principalement à court terme, en dégradant ou détruisant les moyens d'existence (logements, moyens de travail, terre) et de subsistance (ressources en eau, denrées alimentaires, services rendus par la nature) que le changement climatique affaiblit la capacité d'adaptation des populations et augmente très rapidement leur vulnérabilité au niveau local (ou régional).

En d'autres termes, le changement climatique induit une modification radicale des politiques de lutte contre la pauvreté. À l'ère de l'anthropocène, celles-ci s'inscrivent dans une double dimension : l'une globale, systémique et de long terme ; l'autre, locale, singulière et de plus court terme qui relève de l'adaptation des comportements (Banque africaine de développement, 2003). C'est pourquoi il ne faudrait pas associer trop rapidement pauvreté, changement climatique et pays en développement (généralement localisés dans le Sud). Citant l'ouragan Katrina en 2005 aux États-Unis, la tempête Xynthia en 2010 en France, auxquels on pourrait ajouter les inondations récentes en Belgique et en Allemagne en juillet 2021, A. Magnan souligne à juste titre « le biais qu'il y a à penser que les communautés pauvres sont les plus vulnérables au changement climatique » (2013 : 33).

Tous vulnérables ? Oui, et sans aucun doute à des degrés divers selon les régions et les niveaux de richesse et de développement, ce qui n'empêche pas cependant qu'une nouvelle forme de pauvreté semble peu à peu s'imposer dans les représentations, pauvreté qui diffère quelque peu de celle appréhendée en termes de seuil ou de « privation de capacités » (A. Sen). À l'ère du nouveau régime climatique, la pauvreté serait moins une privation au sens d'un « manque à être ou à faire » qu'une dégradation, voire une destruction rapide et parfois complète des moyens d'existence et/ou de subsistance, processus qui ne manque pas de rappeler une situation de retour brutal à une pauvreté absolue. Sous ce jour, pauvreté et inégalité ne se recouvrent pas totalement : si les riches au Nord comme au Sud disposent davantage de protections, de moyens et d'opportunités pour se rétablir ou s'adapter que les pauvres, il n'en demeure pas moins que les uns et les autres sont exposés à égalité devant un choc systémique, telle une catastrophe climatique.

Nous retrouvons un processus similaire de dépossession violente et rapide des capacités, des moyens d'existence et de subsistance dans le cas de la pandémie de Covid-19 (France Stratégie 2019). En France, le tableau dressé pendant la période de confinement (mars-mai 2020) par A. Brodiez-Dolino (2021) à partir des rapports d'activité des associations d'aides aux plus démunis est édifiant : perte immédiate de revenus, recours croissant aux banques alimentaires, dégradation psychique et physique liée au confinement et aux logements exigus, sans compter les salariés précaires, les jeunes et les étudiants privés de petits boulots et affamés pour certains d'entre eux. Avec prudence, l'auteure reprend à son compte le chiffre d'un million de pauvres supplémentaires, victimes de la pandémie (chiffre de la Fédération des acteurs

de solidarité). Face à l'ampleur du phénomène, il ne faudrait pas, ici aussi, restreindre la focale aux communautés les plus pauvres et exclure les groupes sociaux mieux lotis dont la résilience ne saurait constituer une garantie définitive de protection. En d'autres termes, la crise sanitaire invite à dépasser la distinction « anciens pauvres » et « nouveaux pauvres » et à jeter un regard plus universaliste sur la pauvreté dite multidimensionnelle (cf. Duvoux et Lelièvre (éds) 2021).

Qu'il s'agisse de pandémie ou de menaces environnementales, la pauvreté n'est plus seulement à considérer comme une chute ou un basculement dans un parcours de vie, mais bien davantage comme un risque permanent, systémique, auquel les populations du monde entier sont collectivement exposées. En somme, si la vulnérabilité prédispose à la « pauvreté durable » (cf. Brodiez-Dolino 2021), il convient en retour de ne pas réduire la pauvreté à un destin personnel mais de l'appréhender comme un problème général et collectif de conditions de vie.

Dans cette perspective, les plans nationaux ainsi que les diverses stratégies d'adaptation recommandées par l'Union européenne et les institutions internationales pour lutter contre les émissions de gaz à effet de serre s'avèrent indispensables pour doter les sociétés de moyens de réagir et de faire face aux aléas climatiques. À l'ère de l'anthropocène, il serait tout aussi indispensable que la pauvreté soit directement prise en charge par un système mondial de protection contre le risque climatique, au même titre que les systèmes nationaux de protection sociale assurent une prise en charge contre le risque maladie ou le risque vieillesse. Mais la pauvreté reste encore aujourd'hui largement sous le régime des États et de l'assistance quand elle n'est pas surmontée par le truchement des solidarités locales, informelles et familiales (Lainée 2021). Comme le dénonce avec force le juriste A. Supiot dans un réquisitoire contre l'individualisation des droits sociaux, « ce n'est pas la pauvreté qui est créatrice d'un droit à être secouru, mais la participation à un système de solidarité au sein duquel chacun peut être tour à tour créancier et débiteur à proportion de ses besoins et ressources » (Supiot 2012 : 122). Or, au Nord comme au Sud, ce droit à assistance porté par les systèmes nationaux de solidarité n'est pas conçu pour assurer une protection durable face à la répétition et la violence des catastrophes environnementales. De même, les différents réseaux d'entraide relayés bien souvent par la présence des ONG sur le terrain sont loin de suffire pour gérer l'impact socio-économique du changement climatique. Les premières victimes de cette carence sont le plus souvent les personnes pauvres des pays du Sud et des États insulaires dont le (mi)lieu de vie est régulièrement dévasté et qui pour beaucoup d'entre eux n'ont d'autre choix que de quitter leur habitat et de s'installer dans une autre région ou dans un autre pays.

Dans le cas de migrations internationales, ces personnes sont sans statut reconnu, assimilées (à tort) à des « réfugiés environnementaux », tels que définis par la Convention de Genève de 1951. Ces migrants (le plus souvent des « sans-papiers ») sont les grands oubliés des négociations internationales sur le climat. Considérés comme des « demandeurs d'asile », ils ne peuvent se prévaloir d'aucun principe de justice propre à la question climatique ni même du droit de libre circulation et d'installation pourtant reconnu dans la Déclaration universelle des Droits de l'Homme de 1948. Dans un contexte de fermeture des frontières et de repli sécuritaire de la part de nombreux États, ces migrants n'ont

d'autres solutions que de franchir les frontières clandestinement et de travailler illégalement pour (sur)vivre (cas de migrations en direction des pays du Nord) ou bien pire encore de s'installer durablement dans des « camps de réfugiés » placés sous contrôle du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et devenus le lieu d'une mise à l'écart (Agier 2011).

Dans le cas de migrations internes aux pays où le statut de « réfugié climatique » n'est pas davantage reconnu, le sort de ces populations « exilées de l'intérieur » est généralement plus supportable dans la mesure où elles peuvent compter davantage sur des protections et des solidarités locales, voire prétendre, comme c'est le cas dans les pays du Nord, à des aides d'urgence, à des minima sociaux ou à une indemnisation de l'État versée en lieu et place du système privé d'assurance pour les dommages causés en cas de catastrophe naturelle.

Dans les deux cas, les « réfugiés climatiques » comme nouvelle figure de la pauvreté ne sont portés par aucun principe spécifique de solidarité, au sens défini par A. Supiot (2012). Apparaissant comme des laissés pour compte des institutions nationales et internationales, ils sont pour la plupart livrés à eux-mêmes, les uns victimes d'une « assignation forcée » à résidence, les autres confinés, isolés, parfois désocialisés et dépourvus de ressources pour en sortir.

À l'ère de l'anthropocène, alors que l'adaptation des économies au nouveau régime climatique s'inscrit dans le temps long du développement, la vulnérabilité est le lot de tous en raison de la diversité et de l'impact immédiat des événements climatiques sur les conditions de vie des populations. Il y a là une asymétrie de temporalités, source d'un processus d'appauvrissement dévastateur qui requiert une prise en charge collective du risque climatique. À défaut, la vulnérabilité alimente les inégalités, lesquelles en retour affaiblissent les plus démunis. Un tel cercle vicieux, producteur de migrations et de conflits locaux, est un obstacle politique sérieux à la soutenabilité des stratégies d'adaptation des pays aux aléas climatiques. Il semble bien difficile en effet d'impliquer et de mettre en mouvement des populations sans un cadre juridique, général et collectif, définissant les principes d'une justice climatique (Cournil 2010) et qui garantirait à tous les droits et protections nécessaires pour mener à bien une action sur le long terme.

Conclusion

La pauvreté est un terme polysémique renvoyant à une réalité plurielle. Synonyme d'exclusion (approche en termes de seuil), de manque ou de privation (approche en termes de capacité) ou de dépossession (approche en termes de vulnérabilité), la pauvreté n'est pas seulement l'expression de trajectoires individuelles ou de processus socio-économiques décrivant une multiplicité de facteurs déclencheurs au sein de parcours types. La pauvreté est multidimensionnelle certes, mais elle est aussi une construction sociale et politique. La pauvreté, tout comme le chômage, est le produit d'arbitrages politiques à travers l'orientation donnée aux politiques publiques et les choix opérés en matière de redistribution des richesses. Pour ainsi dire, chaque pays, compte tenu de sa politique économique, de ses institutions et des spécificités de

son modèle social, a la pauvreté qu'il « mérite » : politique d'inclusion et de compromis sociaux au Danemark, participation des acteurs de la société civile au Québec, précarité institutionnalisée en France, pauvreté endémique en Grande-Bretagne (cf. Lefèvre *et al.* 2011).

La pauvreté ne serait donc pas une destinée ni une fatalité. Il semble toutefois que l'ère de l'anthropocène et son cortège de catastrophes à venir nous obligent à poser un nouveau regard sur la condition de pauvre. À travers la figure du réfugié climatique et la menace permanente de dépossession, la question écologique et systémique se pose à tous de savoir « comment habiter le monde ». Cette question n'invite pas seulement à réfléchir et à explorer toutes les formes possibles de survie. Elle invite plus largement à repenser la pauvreté à l'aune de pratiques de production, de consommation et de répartition des richesses qui assurent les conditions de soutenabilité de notre appartenance à un territoire, un continent, un milieu de vie.

BIBLIOGRAPHIE

- Agier, M. (2011) « 15 millions de hors du monde », *L'Histoire* 365, juin, dossier « Le siècle des réfugiés », 60-65.
- Banque africaine de développement *et al.* (2003), *Pauvreté et changements climatiques. Réduire la vulnérabilité des populations pauvres par l'adaptation*, étude réalisée par diverses agences de développement, <https://www.oecd.org/fr/env/cc/36214804.pdf> (consulté le 02/11/2022).
- Banque mondiale (2020) *Poverty and Shared Prosperity 2020: Reversals of Fortune*, Washington, DC: World Bank, <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/34496> (consulté le 31/10/2022).
- Bénicourt, E. (2007) « Amartya Sen : un bilan critique », *Cahiers d'économie politique* 52 : 57-81, <https://www.cairn.info/revue-cahiers-d-economie-politique-2007-1-page-57.htm> (consulté le 31/10/2022).
- Brodiez-Dolino, A. (2021) « Pauvretés durables, pauvretés nouvelles : les conséquences sociales de la crise vues des associations », in N. Duvoux et M. Lelièvre (éds) *La pauvreté démultipliée. Dimensions, processus et réponses*, rapport au Premier ministre, CNLE (Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale), mai 2021, 53-90.
- Brugère, F. (2013) « Martha Nussbaum ou la démocratie des capacités », *La Vie des idées*, 19 mars 2013, <https://laviedesidees.fr/Martha-Nussbaum-ou-la-democratie.html> (consulté le 31/10/2022).
- Castel, R. (1991) « De l'indigence à l'exclusion, la désaffiliation. Précarité du travail et vulnérabilité relationnelle », in J. Donzelot (éd.) *Face à l'exclusion, le modèle français*, Paris : Éditions Esprit, 137-168.
- Cour des comptes (2022) *Le Revenu de solidarité active*, rapport public thématique (évaluation de politique publique), janvier, 202 p., <https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/283258.pdf> (consulté le 31/10/2022).

- Cournil, C. (2010) « Les “réfugiés environnementaux” : enjeux et questionnements autour d’une catégorie émergente », *Migrations Société* 128 : 67-79, DOI : <https://doi.org/10.3917/migra.128.0067> (consulté le 31/10/2022).
- Déchaux, J.-H. (1990) « Pauvretés ancienne et nouvelle en France », *Revue de l’OFCE* 30 : 07-33.
- Dercon, S. (2004) « Analyse micro-économique de la pauvreté et des inégalités : l’arbitrage équité-efficacité revisité », *Afrique contemporaine* 211 : 73-97, <https://www.cairn.info/revue-afrique-contemporaine-2004-3-page-73.htm> (consulté le 31/10/2022).
- Drèze, J. et Sen, A. (1995), *India: Economic Development and Social Opportunity*, Oxford: Clarendon Press Oxford.
- Dubois, J.-L. (2009) « La pauvreté, une approche socio-économique », entretien avec J.-L. Dubois conduit par E. Lasida, avec l’appui de K. M. Lompo, *Transversalités* 111 : 35-47, <https://www.cairn.info/revue-transversalites-2009-3-page-35.htm> (consulté le 31/10/2022).
- Duvoux, N. et Lelièvre, M. (éds) (2021) *La pauvreté démultipliée. Dimensions, processus et réponses*, rapport au Premier ministre, Paris : CNLE (Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l’exclusion sociale), mai 2021. <https://www.cnle.gouv.fr/la-pauvrete-demultipliee-1571.html> (consulté le 31/10/2022).
- Eurostat (2019) « 17 octobre : journée internationale pour l’élimination de la pauvreté », *Communiqué de presse* 158, <https://ec.europa.eu/eurostat/documents/2995521/10163476/3-16102019-CP-FR.pdf/8a98a29f-c593-d204-841b-fbdaaba3dd8a> (consulté le 02/11/2022).
- France Stratégie (2019) « Protection contre la pauvreté et gains monétaires au travail depuis vingt ans », *Note d’analyse* 83, décembre, <https://www.strategie.gouv.fr/publications/protection-contre-pauvrete-gains-monetaires-travail-vingt-ans> (consulté le 02/11/2022).
- Gazier, B. et Pollack, C. (2008) « Que sait-on des trajectoires de pauvreté dans les pays riches ? », *Regards croisés sur l’économie* 4 : 86-94.
- ILO, International Labour Organization (2019) “The working poor or how a job is no guarantee of decent living conditions”, *Ilostat – Spotlight on work statistics* 6, <https://www.ilo.org/global/statistics-and-databases/publications> (consulté le 02/11/2022).
- Lainée, J.-F. (2021) « La famille, les voisins, le quartier : enquête sur les solidarités invisibles », in N. Duvoux et M. Lelièvre (éds), *La pauvreté démultipliée. Dimensions, processus et réponses*, rapport au Premier ministre, CNLE (Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l’exclusion sociale), mai 2021, 119-126.
- Lefèvre, S., Boismenu, G. et Dufour, P. (2011) *La pauvreté. Quatre modèles sociaux en perspective*, Montréal : Les Presses de l’Université de Montréal, Coll. Champs libres.

- Magnan, A. (2013) *Changement climatique : tous vulnérables ? Repenser les inégalités*, Paris : Editions Rue d'Ulm.
- Martinache, I. (2019) « L'impouvoir d'achat. Quand les dépenses sont contraintes », *La Vie des idées*, 7 mai 2019, <https://laviedesidees.fr/L-impouvoir-d-achat.html> (consulté le 02/11/2022).
- Merrien, F.-X. (2022) « Misère de l'assistance. Le RSA en question », *La Vie des idées*, 29 mars 2022, <https://laviedesidees.fr/Misere-de-l-assistance.html> (consulté le 02/11/2022).
- Nussbaum, M. C. (2012) *Capabilités : comment créer les conditions d'un monde plus juste ?*, Paris : Climats. Traduit de l'anglais par S. Chavel.
- Paugam, S. (2009) *La disqualification sociale*, Paris : PUF.
- Rowntree, S. (1901) *Poverty: a Study of Town Life*, London: Macmillan.
- Simmel, G. (1908/2011) *Les pauvres*, Paris : PUF, 4^e édition.
- Supiot, A. (2012) « La pauvreté au miroir du Droit », *Fields Actions Science Report* (on line) Special issue 4, <http://factsreports.revues.org/1251> (consulté le 02/11/2022).